



## A la rentrée, un abonnement unique pour les jeunes – de 19 ans !

A partir du 1er septembre 2023, l'abonnement annuel scolaire et l'abonnement « 3 -18 ans » disparaissent pour faire place à un abonnement unique annuel pour les – de 19 ans **GRATUIT**.

### Les nouveautés de cet abonnement

- ∞ L'abonnement est valable pour une année du 1er septembre au 31 août.
- ∞ L'inscription est à renouveler **tous les ans** sur [www.corolis.fr](http://www.corolis.fr).
- ∞ Valable toute l'année sur toutes les lignes scolaires, interurbaines et urbaines du réseau COROLIS exceptés la Navette Express Hôtels, la ligne 518 et le service Corolis à la Demande.

### Les modalités de souscription

Pour obtenir l'abonnement à la rentrée, dès le 5 juin, tous les enfants, **même beauvaisiens**, doivent désormais passer par le portail d'inscription sur [www.corolis.fr](http://www.corolis.fr).

## L'élève doit également emprunter les lignes de la Région Hauts-de-France ?

**Pas de changement**, l'élève peut disposer d'un **abonnement scolaire de la Région Hauts-de-France** pour lui permettre de faire **1 aller/retour** par jour scolaire entre son domicile et son établissement scolaire sur les lignes du réseau de la Région Hauts-de-France.